



SESSION EN DISTANCIEL : DU 23 AU 27 NOVEMBRE 2026

CCP « SÉCURITÉ DES SPECTACLES POUR LES EXPLOITANTS DE LIEUX AMÉNAGÉS POUR DES REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES »

FORMATION DE 5 JOURS POUR LES LIEUX ET ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC DU 1ER GROUPE (1ÈRE À 4ÈME CATÉGORIE), ÉTABLISSEMENTS DE PLEIN AIR NON CLASSÉS ERP QUI ACCUEILLEN PLUS DE 300 PERSONNES (Y COMPRIS GUINGUETTES, CAMPINGS SANS SALLES DE SPECTACLES).

ACTION CONCOURANT AU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES SELON L'ARTICLE L.6313-1 DU CODE DU TRAVAIL
CERTIFICAT DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES DÉLIVRÉ PAR LA CPNEF-SV

La formation préparant au certificat de compétences professionnelles « Sécurité des spectacles pour les exploitants de lieux aménagés pour des représentations publiques » - Code du travail article R7122-3 - vise l'acquisition des 4 compétences cumulatives suivantes :

Compétence 1

Utiliser le système documentaire en maîtrisant le cadre réglementaire et les concepts généraux de la sécurité, pour encadrer le champ des responsabilités inhérentes à l'activité d'entrepreneur de spectacle vivant exploitant de lieux.

Compétence 2

Analyser les situations de travail et faire réaliser les plans d'action et de prévention en mettant à jour le document unique d'évaluation des risques, pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs des lieux de spectacle.

Compétence 3

Encadrer le système de gestion de la maintenance, la vérification réglementaire des équipements / installations techniques du lieu de spectacle et l'élaboration des consignes, en tenant à jour le registre de sécurité, pour garantir la sécurité des personnes face au risque d'incendie et de panique dans les ERP.

Compétence 4

Élaborer des scénarii en prenant en compte les obligations réglementaires, les ressources et les spécificités du spectacle vivant pour anticiper le comportement du public, les conditions météorologiques, les actes de malveillance, les accidents/incendies et tous types de risques fortuits ou inhérents à l'activité d'un ERP.

Profil du / des formateur-rices pressenti-es

Catherine RAIMUNDO (régisseuse générale, directrice technique, SSIAP 1, 2 et 3, AP 2, Sapeur-pompier volontaire)

Scott DELHAISE-RAMOND (formateur et intervenant en prévention des risques professionnels, co-auteur de l'ouvrage *La sécurité et la sûreté des lieux de spectacles*)

Durée totale et modalités d'organisation

35 heures en présentiel ou distanciel selon la session
(28h + 7h consacrées à l'évaluation)

Session en distanciel : du 23 au 27 novembre 2026

Effectif

Maximum : 12 stagiaires

Minimum : 6 stagiaires

Pré-requis

Avoir une activité d'accueil de spectacles

Etre équipé-e d'un ordinateur avec accès internet,
micro et caméra

Lieu de la formation

Locaux des Formations d'Issoudun

(PIAF, rue du Bat le Tan 36100 Issoudun)

Ailleurs en région sur demande

Distanciel

Coût

975€ net de taxe soit 27,86 €/h validation incluse

Accessibilité

PSH : nous contacter pour étudier les adaptations
possibles.

Moyens techniques

Session Zoom dédiée, référent technique

Contrôle de l'assiduité

Emargement par demi-journées

Modalités de suivi et d'évaluation

Évaluation formative, étude de cas blanche

Questionnaire de satisfaction en fin de formation



Validation

Étude de cas

Attestation de fin de formation

Certificat de compétences professionnelles délivré par la
CPNEF-SV sous réserve de validation*

Objectifs

Exploiter, en sécurité, des lieux de spectacle aménagés pour
les représentations publiques

Identifier, évaluer, prévenir et gérer les risques inhérents à
la nature et à l'activité des lieux de spectacle aménagés pour
les représentations publiques.

Méthodes pédagogiques

Méthode démonstrative (études de cas)

Méthode heuristique (simulations, résolution
de problèmes issus des expériences vécues par les
candidat-es)

Pédagogie inversée

Supports pédagogiques

Powerpoint, vidéos, photos, documents administratifs,
techniques ou contractuels, cas, recherche et consultation
des sites internet opportuns

Textes réglementaires

- *Code du travail* - de la licence d'exploitant de lieux à
la déclaration d'activité, dans le cadre des
dispositions régissant l'activité des entrepreneurs
de spectacle
- *Réglementation des Établissements Recevant du Public*

*La sécurité et sûreté des lieux de spectacles, Philippe Cuvelette
et Scott Delhaise-Ramond, Paris, 2025, CNM éditions,
15ème édition (ou édition en cours à la date du stage) :*
[ouvrage offert](#)

*L'association Les Formations d'Issoudun est enregistrée au
Répertoire des organismes habilités par la CPNEF-SV à
dispenser les formations à la sécurité des spectacles pour
les exploitants de lieux aménagés pour des représentations
publiques depuis le 24 mars 2022.

ORGANISATION DE LA FORMATION

ACCUEIL - 1H

- Présentation du-de la formateur-riche, de la formation, des stagiaires, de leurs attentes

PARTIE I - RÉGLEMENTATION RÉGISSANT L'ACTIVITÉ DES EXPLOITANTS DE LIEUX AMÉNAGÉS POUR DES REPRÉSENTATIONS PUBLIQUES - 2H

- Situer son activité dans le code du travail
- Répondre à l'obligation de mise en œuvre de la sécurité attendue pour l'exercice de l'activité d'exploitant-e de lieux de spectacle

PARTIE II - RESPONSABILITÉS - 2H

- Appréhender les sanctions et la gravité des omissions en termes de santé et de sécurité
- S'approprier ses responsabilités et les possibilités de délégation aux salarié-es ou aux tiers
- S'approprier les obligations du donneur d'ordre dans l'organisation d'un spectacle et les relations entre les différent-es intervenant-es

PARTIE III - NIVEAUX SONORES - 1H

- Comprendre l'unité de mesure du son, le décibel (dB)
- Mesurer et manier les valeurs
- Faire respecter les limitations pour les salarié-es, le public et les tiers

PARTIE IV - MANAGEMENT DES RISQUES - 3H

- Comprendre les notions de danger et de risque
- Repérer les zones de vulnérabilité propres au spectacle vivant
- Mobiliser les principes fondamentaux en prévention des risques professionnels
- Piloter la mise en place et le suivi du DUERP
- Établir un plan de prévention en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes
- Mobiliser les acteurs de la prévention opportuns en fonction de la nature des projets engagés
- Mettre en œuvre les formations obligatoires et/ou recommandées auprès des personnels concernés
- Appliquer et vérifier la mise en œuvre du protocole de sécurité et du plan de prévention lors d'opérations réunissant plusieurs entreprises sur un même chantier

PARTIE V - SANTÉ ET SÉCURITÉ DES TRAVAILLEUR-SES - 3H

- Lister et mettre en œuvre les obligations inhérentes aux opérations pouvant présenter un risque dans le spectacle vivant
- Contrôler la mise en œuvre des obligations liées aux opérations pouvant présenter un risque dans le spectacle vivant par tout tiers ayant à conduire une intervention

PARTIE VI - POUVOIR DE POLICE, SERVICE D'ORDRE, PREMIERS SECOURS - 2H

- Anticiper les problèmes inhérents à la présence du public

PARTIE VII - RÈGLEMENT INCENDIE - 12H

- Fournir et contrôler les différents moyens de secours et d'extinction adaptés aux conditions d'exploitation
- Catégoriser les classes de feux
- Assurer ses obligations en tant qu'exploitant d'un ERP
- Mettre en œuvre et contrôler un service de sécurité incendie
- Contrôler le fonctionnement du SSI (Système de Sécurité Incendie)

- Caractériser un ERP de Type L et effectuer un calcul de jauge en fonction des différents types d'espaces d'une salle
- Caractériser un ERP de Type PA
- Caractériser et dimensionner un festival en plein air
- Caractériser un ERP de Type CTS
- Accueillir et évacuer les personnes en situation de handicap

PARTIE VIII - STRUCTURES - 1H

- Appliquer les contraintes d'exploitation liées aux éléments structurels fixes, mobiles ou démontables utilisés pour organiser des spectacles et accueillir du public dans des conditions optimales de sécurité

PARTIE IX – AUTRES ORGANISATIONS - 1H

- Adapter son organisation et ses mesures de sécurité et aux instructions des autorités

ÉVALUATION ET CORRECTION - 7H

- Évaluation et correction

Scannez-moi
pour découvrir tous nos réseaux

